

# RESIDENCE CROISEE

## ALCA / OCCITANIE LIVRE & LECTURE

APPEL A CANDIDATURES 2025

Date butoir : vendredi 25 avril 2025, 23h59



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



**Occitanie Livre & Lecture** et **ALCA Nouvelle-Aquitaine** ont engagé, chacune sur leur territoire, une même démarche de développement des résidences d'écriture, grâce à leurs dispositifs respectifs de soutien à la création. Sur ce chapitre, les deux agences échangent, mènent une réflexion commune, multiplient les liens.

Cette année, elles ont décidé de s'associer pour proposer à l'automne 2025 une résidence de création croisée entre les deux régions : un auteur ou une autrice vivant en Nouvelle-Aquitaine pourra ainsi, afin de mener un projet de création, bénéficier d'une résidence d'un mois en Occitanie et, réciproquement, l'une ou l'un de ses pairs d'Occitanie profitera d'un accueil en Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, plusieurs journées de rencontres entre les deux lauréats et avec les publics sont prévues pour leur permettre d'aborder cette résidence dans un esprit d'échange.

**Le lauréat ou la lauréate se verra accorder une bourse de résidence.**

En 2025, les deux structures accueillantes seront **La Maison des écritures de Lombez**, dans le Gers, et le **Chalet Mauriac**, en Gironde, deux lieux voués à l'accueil en résidence, à l'accompagnement et la professionnalisation des auteurs et autrices. La sélection des lauréats est opérée collégalement, sur la base d'un appel à candidatures, par les deux agences régionales du livre et par les structures de résidence associées.

Dans le cadre de ce partenariat, Occitanie Livre & Lecture invite les auteurs et autrices du livre demeurant en région Occitanie (écrivains, illustrateurs, bédéistes, traducteurs, etc.) à soumettre leur candidature pour une résidence de création au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde). Dans le même temps, en réciprocité, un lauréat de la région Nouvelle-Aquitaine sera donc accueilli à la Maison des écritures, à Lombez (Gers).

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>PRINCIPES GÉNÉRAUX</b> .....	3
<b>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</b> .....	3
<b>NATURE DE LA RÉSIDENCE</b> .....	3
<b>PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE</b> .....	4
<b>HÉBERGEMENT</b> .....	4
<b>RÉMUNÉRATION</b> .....	4
<b>TRANSPORT</b> .....	5
<b>ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT</b> .....	5
<b>ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE ET D'OCCITANIE LIVRE &amp; LECTURE</b> .....	5
<b>CONVENTION</b> .....	5
<b>MODALITÉS D'ATTRIBUTION</b> .....	6
<b>MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :</b> .....	6

## PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Durée du séjour** : 4 semaines (non fractionnables)
- **Dates du séjour en résidence** : du lundi 3 au vendredi 28 novembre 2025, réparties comme suit :
  - **Du lundi 3 au jeudi 6 novembre 2025** : séjour au Chalet Mauriac avec le lauréat ou la lauréate de Nouvelle-Aquitaine
  - **Du vendredi 7 au vendredi 28 novembre 2025** : résidence d'écriture au Chalet Mauriac
  - **Jeudi 27 novembre** : rencontre interprofessionnelle et publique à La Maison des écritures de Lombez, présentant le dispositif de résidence croisée Occitanie/Nouvelle-Aquitaine et les projets des lauréats 2025
  - **Vendredi 28 novembre 2025** : fin de la résidence au Chalet Mauriac.
- **Bourse de résidence** : 2000 € brut HT octroyée par Occitanie Livre & Lecture
- **Transport** : prise en charge d'un voyage aller-retour entre le domicile de l'auteur et le Chalet Mauriac par ALCA
- **Genres éligibles** : roman, poésie, littérature Jeunesse, BD, traduction

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez à votre actif au moins deux livres publiés à titre individuel, par une maison d'édition professionnelle (ou un livre publié et un contrat signé pour le deuxième), pour les ouvrages publiés uniquement sous format numérique, un contrat d'édition est également requis
- À noter : l'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas éligibles.
- Vous êtes référencé(e) en tant qu'auteur ou autrice à l'annuaire des professionnels du livre en Occitanie et vous résidez dans l'un des 13 départements de la Région Occitanie : Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82).
- Vous avez un projet d'écriture à développer en résidence.
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2025.
- Vous êtes disponible du lundi 3 au vendredi 28 novembre 2025.

## NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Le lauréat consacrerà au moins 70% de son temps de création à l'avancée de son projet personnel d'écriture.

Il pourra cependant être sollicité pour quelques rencontres professionnelles ou publiques, en librairie, bibliothèque, manifestations littéraires, ou milieu scolaire. Chaque projet de rencontre est soumis à l'accord du lauréat.

Les créateurs en résidence seront soutenus dans leur volonté de rencontrer les auteurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

## PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures : écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, musicale, transmédia, etc. Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle et de partager un projet avec d'autres créateurs.

## HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14, cours de Verdun, 33113 Saint-Symphorien (à environ une heure de route de Bordeaux). Maison du XIXe siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des auteurs et des artistes. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'espaces communs (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de 5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette et d'une douche privés. Le linge de lit et de maison est fourni.



© Alban Gilbert – Région Nouvelle-Aquitaine

## RÉMUNÉRATION

Le lauréat d'Occitanie bénéficie d'une bourse de **2000€ brut HT**, octroyée par Occitanie Livre & Lecture.

La bourse sera versée par virement bancaire.

Rappel : les bourses de résidence rémunérées en droits d'auteur sont assujetties au régime de sécurité sociale des artistes auteurs (Urssaf-Limousin) : Occitanie Livre & Lecture s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte du lauréat et des cotisations en tant que diffuseur le cas échéant.

Les bourses sont soumises à l'impôt. Elles doivent être déclarées fiscalement comme les autres droits d'auteurs perçus par les bénéficiaires : soit dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (régime Micro-BNC ou régime de la déclaration contrôlée), soit dans la catégorie des traitements et salaires.

## TRANSPORT

- Les frais de transport entre le domicile de l'auteur jusqu'au Chalet Mauriac sont pris en charge par ALCA (trajet aller-retour en train ou remboursement de frais d'essence) du domicile du lauréat jusqu'au lieu de résidence.
- Les frais de déplacement sur place, prévus dans le cadre de manifestations ou lectures, à l'initiative de la structure d'accueil, sont pris en charge par l'institution qui reçoit.

## ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

### L'auteur lauréat s'engage :

- À résider au Chalet Mauriac pendant les 4 semaines, durant la période définie et à renoncer sur cette période à toute autre activité professionnelle, sauf accord préalable
- À travailler sur le projet pour lequel il a postulé
- À promouvoir son œuvre durant son séjour à raison de quelques rencontres professionnelles ou publiques, notamment à participer aux actions organisées par ALCA et le Chalet Mauriac. L'ensemble occupant maximum 30% du temps de la résidence.

À l'issue du séjour, le lauréat s'engage à tenir ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture informés de la poursuite de son projet. Si ce projet aboutit à une publication, il fera figurer sur le livre la mention de remerciements suivante : « *L'auteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine et d'Occitanie Livre & Lecture, dans le cadre sa résidence d'écriture au Chalet Mauriac* ».

Il s'engage à faire parvenir 2 exemplaires du livre à parution : 1 exemplaire à ALCA et 1 exemplaire à Occitanie Livre & Lecture.

## ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE ET D'OCCITANIE LIVRE & LECTURE

- Occitanie Livre & Lecture prend en charge la rémunération du résident (bourse de résidence)
- ALCA prend en charge les frais de transport aller-retour du résident depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres publiques organisées.
- ALCA et Occitanie Livre & Lecture mettent en place un accompagnement artistique du résident et s'efforcent de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.
- Occitanie Livre & Lecture s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
  - Par une annonce dans la lettre d'information électronique d'Occitanie Livre & Lecture
  - Par la création d'une page dédiée sur le site [Occitanielivre.fr](http://Occitanielivre.fr)

## CONVENTION

Une convention tripartite sera signée entre l'auteur, ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture, définissant les conditions de séjour en résidence au Chalet Mauriac et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des éventuelles rencontres sera joint en annexe.

### MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts interprofessionnels mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine et Occitanie Livre & Lecture, qui se réunira pour délibérer courant juin 2025. Les candidats sont informés du choix final par une lettre signée par la direction générale d'Occitanie Livre & Lecture envoyée par courriel.

### MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Remplir le formulaire en ligne suivant : <https://www.occitanielivre.fr/form/residence-nouvelle-aquitaine-occ>

Préparer les pièces suivantes **en format Word ou PDF**, qui devront être jointes en fin de formulaire :

- Un justificatif de domicile (facture EDF, Gaz, quittance de loyer) datant de moins de 3 mois.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture pour la résidence : une note d'intention d'au moins 1 feuillet, qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé, de planches, d'études préparatoires et/ou de croquis.
- Votre CV/bio.
- Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.
- Une copie de votre dernier contrat d'édition signé (avec la copie de la totalité des pages).
- Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- Si vous êtes dispensé de précompte URSSAF, merci de fournir une photocopie de votre attestation de dispense de précompte.

**DOSSIER COMPLET À ENVOYER AU PLUS TARD LE VENDREDI 25 AVRIL 2025, 23h59**

**Attention ! Tout dossier incomplet ne pourra être expertisé.**

#### Renseignements :

[Emmanuel.varlet@occitanielivre.fr](mailto:Emmanuel.varlet@occitanielivre.fr)

[olivia.egrot@occitanielivre.fr](mailto:olivia.egrot@occitanielivre.fr)